

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 3193

présenté par

M. Perea, Mme Marsaud et Mme Riotton

ARTICLE 49

Supprimer l'alinéa 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime le décret qui permet de préciser " les conditions de fixation et de mise en œuvre de l'objectif Zéro Artificialisation Nette " dans les SCoT.

Les conditions de fixation et de mise en œuvre de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette paraissent déjà suffisamment prévues dans la loi telle que rédigée.

Par ailleurs, le champ d'intervention de ce décret apparaît manifestement trop vaste et laisse craindre l'ajout d'obligations nouvelles ou la modification de l'équilibre prévu dans la loi entre l'atteinte d'un objectif national et la libre administration des collectivités territoriales compétentes en matière de SCoT.